

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique

**21 FEV. 2025**

**Arrêté du**  
**fixant la composition du jury de l'examen professionnel**  
**pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects**  
**organisé au titre de l'année 2025**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 6 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects,

## **A R R Ê T E :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Julien COUDRAY, administrateur des douanes et droits indirects, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2025.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par une personne reprise à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M.	BAYLE	Tristan	Inspecteur
Mme	BERGER-ROJO	Coralie	Inspectrice principale de 2 <sup>e</sup> classe
M.	DETRES	Mathieu	Inspecteur
Mme	JACQUES-ANTOINE	Murielle	Inspectrice régionale de 3 <sup>e</sup> classe
Mme	RIOTTE	Isabelle	Inspectrice régionale de 1 <sup>re</sup> classe
M.	VIGNAL	Thomas	Inspecteur

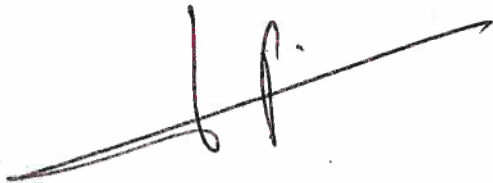
Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**21 FEV. 2025**

Fait le

Le ministre de l'économie, des finances et  
de la souveraineté industrielle et numérique,  
*Et par délégation,*

L'administrateur des douanes et droits indirects,  
adjoint à la sous-directrice des ressources humaines  
et des relations sociales,



P. PIQUOT